



SE PRÉPARER À LA NÉGOCIATION DU CPOM - SECTEUR SOCIAL

FORMATION EN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Inscrit dans la loi ELAN (article 125), le CPOM devient désormais une obligation pour tous les gestionnaires d'établissements ou de services qui œuvrent en faveur des personnes en difficulté ou en situation de détresse. Le CPOM, négocié à l'échelle des activités d'un gestionnaire, sera généralisé dans les trois prochaines années. Les conséquences de l'arrivée de cet outil sont nombreuses : nouveaux modes de relation avec le financeur, contournement de l'appel à projets, évolutions budgétaires et organisationnelles... mais aussi la possibilité de nouvelles opportunités pour le gestionnaire, à condition de maîtriser la technicité et les contraintes de cet outil. La mise en place progressive dans les années à

venir par l'état permet aux gestionnaires d'anticiper au mieux ce virage à 180°. C'est ce que propose cette formation : appréhender au mieux l'ensemble des enjeux et des points stratégiques mais aussi analyser l'impact sur la gouvernance associative. La philosophie du CPOM étant basée sur une plus grande responsabilisation et sur une co-construction État/Gestionnaires, cette formation s'inscrit dans une démarche pro active et stratégique afin d'optimiser les possibilités du contrat.

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances du nouveau cadre législatif et réglementaire du CPOM social
- Repérer les enjeux du CPOM dans un contexte de réformes et de tension budgétaire
- Acquérir des outils méthodologiques permettant l'élaboration et le suivi du CPOM
- Appréhender les marges de négociation avec le financeur

CONTENU

Le cadre réglementaire du CPOM

- Le CPOM social : contrat ou outil de tarification et de planification ?
- Les évolutions législatives et réglementaires
- Contexte politique et législatif dans lequel s'inscrit l'outil CPOM

Les outils méthodologiques du CPOM

- Le diagnostic partagé
- Les indicateurs obligatoires
- Les objectifs opérationnels
- Le modèle de contrat

Analyse des évolutions budgétaires et financières

- Détermination de la base budgétaire
- Calcul de la dotation globalisée commune ou dotation globale de financement
- La politique d'affectation de résultats
- Prise en compte des subventions
- Autres dispositions financières

La conduite stratégique d'un CPOM

- Mise en place d'une démarche pro active
- Les opportunités de réorganisation
- Les points sensibles de négociation avec les autorités



24 novembre 2020



Classe virtuelle



316€

par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Bonne connaissance des modalités de gestion d'un établissement social

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs adjoints
- Directeurs administratifs et financiers
- Présidents
- Administrateurs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports juridiques et méthodologiques
 - mise à disposition d'un conducteur
 - simulation, études de cas/de situations
 - échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Inspecteur Hors Classe de l'action sanitaire et sociale, ancien directeur d'établissement social